

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Monsieur Stéphane LECHANOINE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Pauline BOSCHER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M Stéphane LECHANOINE

Date des convocations : 25 août 2025

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal sur :

## **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/01 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025**

Il est demandé aux conseillers municipaux si des observations sont à apporter au compte rendu du 8 juillet 2025.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Toutefois, Laëtitia DUBOSCQ revient sur le point à l'ordre du jour « sollicitations commerciales » qui n'a pas été traité de façon satisfaisante. Un échange s'instaure sur absences, procurations, passage en commission, ...).

## **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/02 : TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint délégué aux travaux des bâtiments publics.

Toute la surface de la toiture de l'église, sauf le clocher est à refaire.

Des devis ont été demandés. Trois entreprises ont fait parvenir une offre : Entreprise PIMONT de Cerisy-la-Forêt, Entreprise DAUXAIS de Ste Marguerite d'Elle et Entreprise DM Couverture de la Meauffe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VOTE :

- 11 voix POUR l'entreprise DM Couverture
- 4 voix POUR l'entreprise Dauxais
- 0 voix POUR l'entreprise PIMONT

- RETIENT la proposition de l'entreprise DM Couverture pour un montant de 97 904.17 € sous réserve de vérification.

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/03 : TRAVAUX DE MACONNERIE SUR L'EGLISE**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux sur les bâtiments publics.

Des travaux de maçonnerie et une réfection des surmons sont nécessaires.

Plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de maçonnerie sur l'église.
- Accepte le devis de l'entrepreneur Jonathan LAVIEILLE pour un montant de 5 052.00 € et le coût des matériaux s'élevant à 163.66 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/04 : CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) AU SDIS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Service Départemental d'incendie et de Secours de la Manche en date du 21 mai 2025 pour l'acquisition du terrain d'assiette du CIS de Saint-Clair-sur-l'Elle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession du terrain d'assiette sur lequel le SDIS de la Manche a édifié le nouveau centre de secours de Saint-Clair-sur-l'Elle, cadastré à Saint-Jean-de-Savigny parcelle A576 d'une superficie de 3 895 m<sup>2</sup> ;
- **ACCEPTE** les conditions de l'acquisition, telles qu'exposées à savoir :
  - Acquisition à l'euro symbolique avec dispense du paiement de prix, au motif de l'exercice d'une activité de service public par le SDIS ;
  - Intégration dans l'acte de vente d'une clause de préférence au bénéfice de la commune en cas de revente de l'immeuble par le SDIS ;
  - Tous frais inhérents (acte, géomètre, etc.) à la charge du SDIS ;
- **AUTORISE** en conséquence Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession ; tous frais inhérents étant à la charge du SDIS.

### **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/05 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTERE A LA PAROISSE**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à rembourser à la paroisse les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage. Ces dépenses s'élèvent, pour l'eau, pour la période de juillet 2024 à juin 2025, à 1 574.06 €. Cette facture d'eau inclut également l'eau utilisée par les agents communaux dont l'atelier était sur ce site ainsi que pour l'arrosage des massifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'eau à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

### **DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/06 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de 7 box numérotés situés à l'atelier communal à destination des associations qui ont besoin de stocker du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'équipements à destination des associations.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour chaque association destinataire d'un box de stockage et tous documents afférents au dossier.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.

| Liste récapitulative des délibérations de la séance du 2 septembre 2025 |                                                                          |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| N° délibération                                                         | Objet de la délibération                                                 | APPROUVÉE/REJETÉE |
| 2025 - N°09/01                                                          | Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil précédent           | Approuvée         |
| 2025 - N°09/02                                                          | Travaux de couverture à l'église                                         | Approuvée         |
| 2025 - N°09/03                                                          | Travaux de maçonnerie sur l'église                                       | Approuvée         |
| 2025 - N°09/04                                                          | Cession du terrain d'assiette du centre d'incendie et de secours au SDIS | Approuvée         |
| 2025 - N°09/05                                                          | Remboursement des charges du logement du presbytère à la paroisse        | Approuvée         |
| 2025 - N°09/06                                                          | Convention de mise à disposition d'équipements aux associations          | Approuvée         |